

Mémoire de fin d'études : ""Bâtiments exemplaires" non construits : des obstacles à la construction "éco-responsable"".

Auteur : Lhoest, Benoît

Promoteur(s) : Neuwels, Julie

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/18197>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Annexe 1 : guide de l'entretien réalisé avec la personne travaillant chez Bruxelles Environnement

Présentation de la personne interrogée

- Depuis quand travaillez-vous au sein de Bruxelles Environnement ?
- Quelle est ou quelles sont vos formations ?
- En quoi consiste votre travail actuel au sein de Bruxelles Environnement ?
- Durant quelle période avez-vous travaillé dans le service en charge des « bâtiments exemplaires » ?
- En quoi consistait votre travail dans ce service ?

Le service « Bâtiments exemplaires » au sein de Bruxelles Environnement

- Combien de personnes travaillaient dans le service en charge des « bâtiments exemplaires » au sein de Bruxelles Environnement ?
- Comment y était organisée la répartition des tâches ?

Les appels à projets et la sélection des lauréats

- Quelles étaient les conditions pour être labellisé « bâtiment exemplaire » lors du premier appel à projet en 2007 ?
- Y a-t-il eu des modifications dans les conditions et le règlement au fil du temps (2008-2009-2011-2012-2013) ?
 - Si oui, en quoi ?
 - Si oui, pourquoi ?
- Certaines de ces évolutions ont-elles été adoptées à la suite de difficultés qu'auraient rencontrés les auteurs de projet et/ou maîtres d'ouvrage dans la réalisation des projets labellisés ?
 - Si oui, quelles étaient ces difficultés et en quoi le règlement a été adapté à cet égard ?
- Comment se déroulait la sélection des projets lauréats ?
 - Qui décidait ? Uniquement des membres de Bruxelles Environnement ou non ?
- Comment étaient évalués les différents critères énoncés dans les appels à projet ?

Existence et identification des freins potentiels

- Une fois labélisés exemplaires, certains projets n'ont finalement pas été réalisés. Ils ont donc rencontré des freins à leur réalisation. Savez-vous pourquoi ?
- Pensez-vous que certains freins découlent du caractère durable et éco-responsable de ces bâtiments ?
 - Si oui, y'a-t-il un ou plusieurs freins récurrents ?
 - Sont-ils liés à une typologie/un programme/un type de maître d'ouvrage en particulier ?
 - Si non, selon vous, qu'est-ce qui fait en sorte qu'une quantité non négligeable de ces bâtiments labélisés n'aient jamais été réalisés ?
- Les auteurs de projet et/ou maîtres d'ouvrage des projets labellisés pouvaient-ils bénéficier d'une aide de Bruxelles Environnement pour atteindre les objectifs annoncés dans leur candidature aux appels à projets ?
 - Si oui, est-ce qu'ils vous contactaient souvent ?
 - Si oui, à que(s) sujet(s) ?
 - Si oui, certains aspects faisaient-ils plus souvent l'objet de sollicitation que d'autres ? Pourquoi à votre avis
- Est-ce que Bruxelles Environnement veillait à ce que les projets labélisés respectaient bien les objectifs d'exemplarité annoncés ?
 - Si oui, quels critères et comment s'effectuait cette vérification ?
 - Si oui, est-il arrivé que certains projets ne respectaient finalement pas certains objectifs ?
 - Si oui, quels objectifs cela concernait ?
 - Si oui, avez-vous des exemples en mémoire ?
 - Si oui, que se passait-il alors ? Est-il arrivé que certains projets aient perdu leur appellation « exemplaire » ?